



BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et du budget annexe du lotissement La Voizelle.
Comme le budget primitif, elle sera disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le vote du budget a été précédé par l'approbation du Rapport des Orientations Budgétaires par le Conseil Municipal le 21 février 2022. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir, de la structure budgétaire communale.

Pour la commune de LA CHAUSSEE SAINT VICTOR, le budget primitif a été voté le 28 mars 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2022 de la commune atteint un volume global de 9 564 062 €.

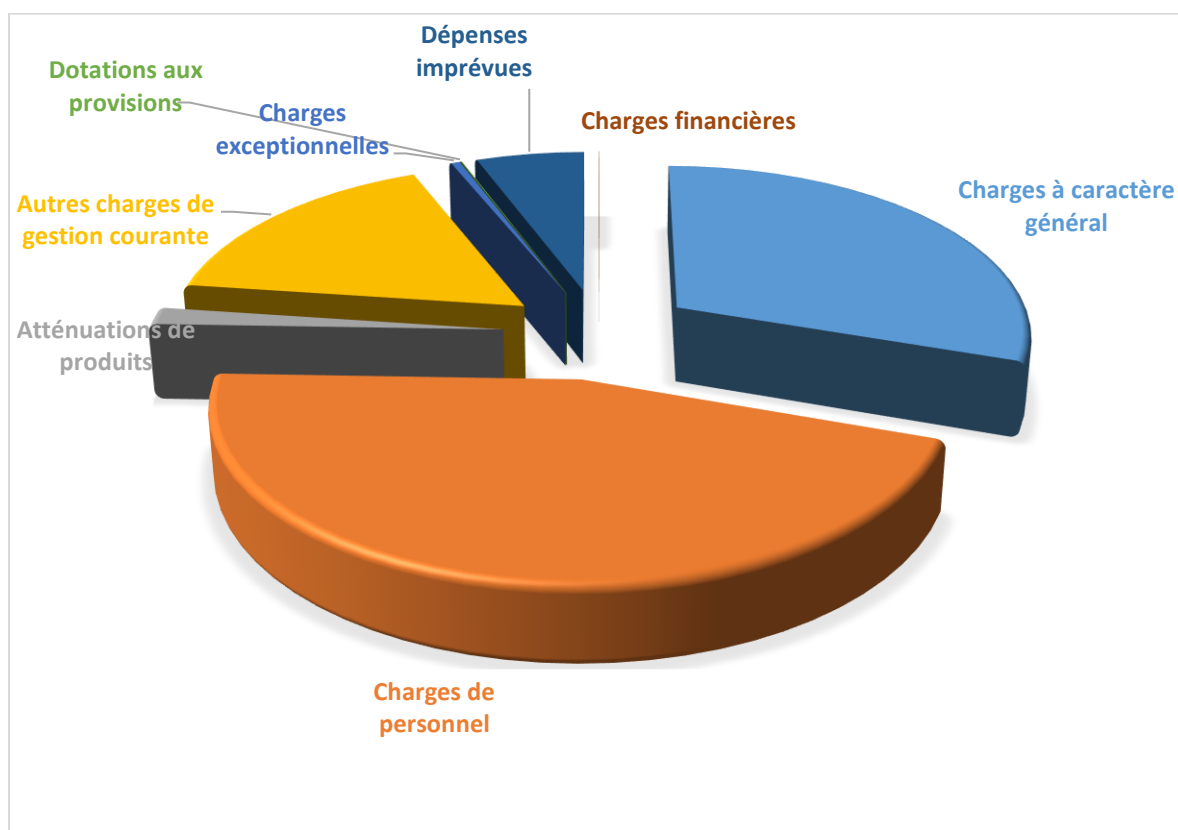
Conformément aux orientations budgétaires, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale et avec recours à l'emprunt.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 632 342 € et la section d'investissements à 3 931 720 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement se détaillent ainsi :



Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
O11	Charges à caractère général	1 530 000,00	1 635 350,00	6,89%
O12	Charges de personnel	2 279 852,00	2 445 000,00	7,24%
O14	Atténuations de produits	325 723,00	87 310,00	-73,20%
65	Autres charges de gestion courante	946 538,00	898 340,00	-5,09%
66	Charges financières	1 184,00	1 200,00	1,35%
67	Charges exceptionnelles	37 000,00	25 000,00	-32,43%
68	Dotations aux provisions	3 000,00	3 000,00	0,00%
O22	Dépenses imprévues	10 000,00	307 142,00	2971,42%
	Total des dépenses réelles	5 133 297,00	5 402 342,00	5,24%
O23	Virement à la section d'investissement	88 586,00	-	-100,00%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre s	224 500,00	230 000,00	2,45%
	TOTAL GENERAL	5 446 383,00	5 632 342,00	3,41%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,5 % par rapport au BP 2021.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles sont estimées à 1 635 350 €. Il s'agit des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et des structures. Le montant évolue en prévision des hausses des matières premières et des coûts de l'énergie.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Elles s'élèvent à 2 445 000 €. C'est la principale dépense du budget de fonctionnement. La progression au budget 2022 s'explique par la revalorisation des grilles de la catégorie C, par les remplacements dus aux départs, retraites ou mutations (doubles salaires pendant quelques mois).

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

Les atténuations de produits comprennent la participation de la commune au Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales.

Ce poste comprend également le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 46 133 € pour 2022.

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Le poste des autres charges de gestion courante diminue de 5 % par rapport à 2021 et s'élève à 898 340 € pour 2022.

Il comprend :

- Les indemnités des élus.
- Les subventions versées aux associations pour un montant de 99 650 €
- La redevance versée au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) de 188 572 € (+ 1,80 %)
- la contribution communale à la crèche PARCADIX d'un montant annuel de 99 970 € pour 10 place plus 25 000 € pour 5 places supplémentaires à partir de septembre 2022.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les intérêts des emprunts en cours s'élèvent à 1 200 €.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Ce chapitre inclut des charges exceptionnelles et des titres annulés sur exercices antérieurs.

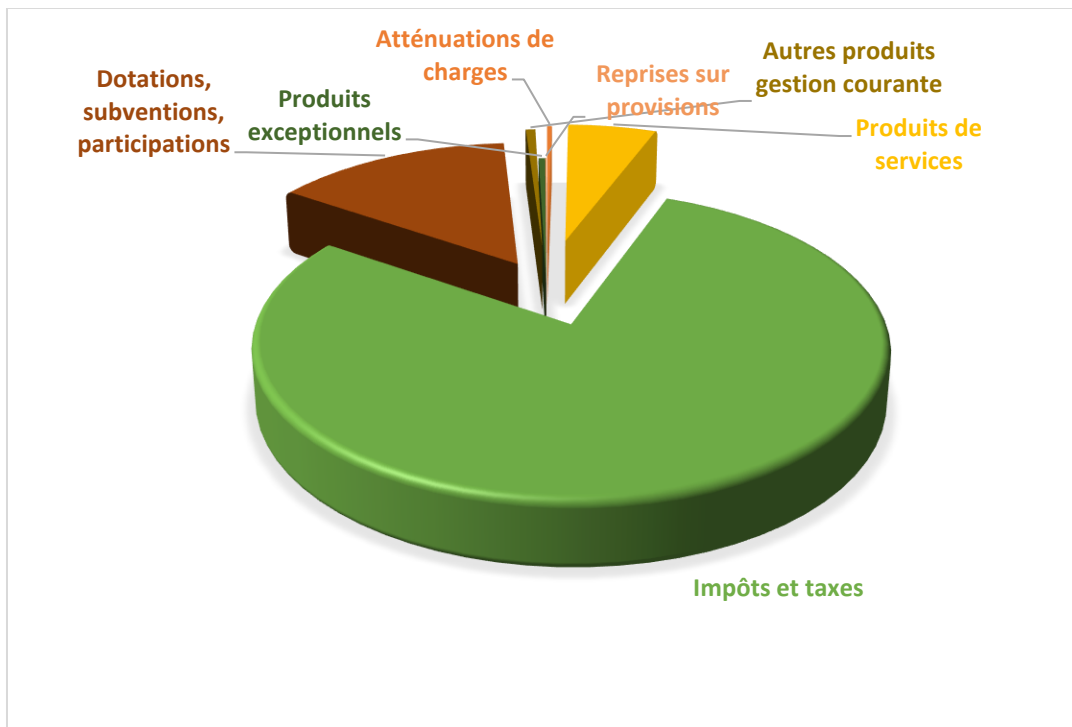
Il comprend également les aides aux particuliers, telles que l'aide au permis de conduire ou l'opération « 1 arbre dans mon jardin ».

➤ **Les dotations aux provisions (chapitre 68) :**

Les provisions sont faites sur des créances de redevables dont le recouvrement est devenu très compromis.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et Agglopolys et à diverses subventions.



Dans le budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 140 142,00 €, elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
013	Atténuations de charges	5 000,74	15 000,00	199,96%
70	Produits des services	240 000,00	280 000,00	16,67%
73	Impôts et taxes	3 900 000,00	4 050 000,00	3,85%
74	Dotations, subventions, participations	801 759,00	742 142,00	-7,44%
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	30 000,00	-25,00%
77	Produits exceptionnels	240 000,00	20 000,00	-91,67%
78	Reprises sur amortissements et provision	3 000,00	3 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	5 229 759,74	5 140 142,00	-1,71%
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	15 550,00	56 000,00	260,13%
002	Excédent reporté	201 073,26	436 200,00	116,94%
	TOTAL GENERAL	5 446 383,00	5 632 342,00	3,41%

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

Ce chapitre intègre les remboursements de rémunérations par l'assurance du personnel des agents placés en congé maternité, accident du travail, congé longue maladie ou maladie longue durée.

➤ **Les produits de gestion courante (chapitre 70) :**

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées ent par les recettes de la restauration scolaire, du centre de loisirs et accueil jeunes, les concessions cimetière, et les redevances d'occupation du domaine public.

➤ **Impôts et taxes (chapitre 73) :**

Ce chapitre représente l'essentiel des recettes de fonctionnement.

Il comprend :

- Le produit des taxes directes (TFB, TFNB) : 2 620 000 €,
- L'attribution de compensation : 1 081 869 €
- La dotation de solidarité communautaire : 86 180 €
- La taxe sur l'électricité : 80 000 €
- Taxe sur les droits de mutations : 63 636 €
- La TLPE : 40 000 €

➤ **Dotations et subventions (chapitre 74) :**

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat, principalement les allocations compensatrices pour la taxe foncière des locaux industriels suite à la réforme de l'imposition de 2021, pour 533 520 €.

En 2022, la commune ne devrait plus recevoir la dotation globale de fonctionnement.

La dotation de solidarité rurale s'élève à 53 000 €.

Ce chapitre inclus également les participations de la CAF pour les accueils de loisirs et RAM.

Il est également inscrit sur ce chapitre le solde à percevoir de la subvention de l'INRAP pour les fouilles archéologiques faites au cimetière en 2021 pour un montant de 52 012 €.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ils proviennent essentiellement des recettes issues des loyers et des locations de salles.

➤ **Reprises sur provisions (chapitre 78) :**

Ce chapitre prévoit des annulations de provisions pour dépréciation faites au chapitre 68 des dépenses de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle regroupe :

- En recettes : les fonds propres, les subventions d'équipements perçus pour les projets d'investissements, le FCTVA, la taxe d'aménagement, et éventuellement les emprunts.
- En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers et de travaux sur les biens existants ou de constructions. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement prévues pour 2022 se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
48 à 132	Opérations d'équipement	3 007 860,81	3 721 578,77	23,73%
27	Autres immobilisations financières	460 000,00	1 130,00	-99,75%
16	Emprunts	49 000,00	40 000,00	-18,37%
O20	Dépenses imprévues	38 154,19	13 011,23	-65,90%
	Total des dépenses réelles	3 555 015,00	3 775 720,00	6,21%
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sect	15 550,00	56 000,00	260,13%
O41	Opérations patrimoniales	840 000,00	100 000,00	-88,10%
	TOTAL GENERAL	4 410 565,00	3 931 720,00	-10,86%

Les principaux investissements prévus sur 2022 sont :

- Construction d'un centre de loisirs : 2 000 000 €
- Travaux de voirie : 438 000 €
- Aménagement espace Montprofond : 300 000 €
- Travaux dans les divers bâtiments communaux : 144 000 €
- Travaux complexe stade : 112 000 €

Pour la construction du centre de loisirs, l'autorisation de programme d'investissements et d'ouverture de crédits ouverte en 2021, est réajustée.

Le remboursement de la dette est faible, 40 000 € sur l'année 2022.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Après la reprise des résultats 2021 et des autres recettes d'investissement (le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions), les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 3 601 720 €.

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	340 000,00	229 999,26	-32,35%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés reporté	277 000,00	83 811,87	-69,74%
13	Subventions d'investissement	405 000,00	621 880,00	53,55%
16	Emprunts	220 000,00	1 400 000,00	536,36%
26	Participations et créances	17 000,74		-100,00%
	Total des recettes réelles	1 259 000,74	2 335 691,13	85,52%
O21	Virement de la section de fonctionnement	88 586,00		-100,00%
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 500,00	230 000,00	2,45%
O41	Opérations patrimoniales	840 000,00	100 000,00	-88,10%
OO1	Excédent reporté	1 998 478,26	1 266 028,87	-36,65%
	TOTAL GENERAL	4 410 565,00	3 931 720,00	-10,86%

➤ **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Il comprend les recettes du FCTVA et la taxe d'aménagement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Les subventions à recevoir pour financer les investissements (DETR, FNADT, CAF) concernent la construction du centre de loisirs, les achats biens immobiliers destinés aux logements sociaux.

➤ **Emprunts (chapitre 16) :**

Un emprunt sera contracté en 2022. Le montant prévu est de 1 400 000 €, pour financer les investissements, notamment la construction du centre de loisirs.

DETTE

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 200 000 €, soit une capacité de désendettement de 0,3 année.

Au 31/12/2021, l'encours de la dette par habitant est de 43 €, soit un montant bien inférieur à la moyenne nationale de 728 € (au 31/12/2020), pour les communes de même strate démographique.

FISCALITÉ

En 2022, comme depuis 2011, la commune n'augmentera pas les taux de la Taxe foncière sur le bâti et de la Taxe Foncière sur le non bâti.

EFFECTIF DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de la commune sont de :

	Au 1 ^{er} /01/2022
Agents titulaires	49
Agents non titulaires	5
Apprentis	0

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA VOIZELLE

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
011	Charges à caractère général	16 087,50	-	-100,00%
	Total des dépenses réelles	16 087,50	-	-100,00%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections stock initial	433 299,98	446 387,48	3,02%
002	Résultat reporté	-	561,85	0,00%
	TOTAL GENERAL	449 387,48	446 949,33	-0,54%

Recettes

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
74	Participation subvention	3 000,00	114 000,00	3700,00%
75	Compensation déficit par budget principal		332 387,41	0,00%
	Total des dépenses réelles	3 000,00	446 387,41	14779,58%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections stock final	446 387,48	561,92	-99,87%
	TOTAL GENERAL	449 387,48	446 949,33	-0,54%

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00%
040	Variation stock terrains stock final	446 387,48	561,92	-99,87%
001	Report déficit	433 299,98	446 387,48	100,00%
	TOTAL GENERAL	879 687,46	446 949,40	-49,19%

Recettes

Chapitre	Libellé	Alloué 2021	BP 2022	Evolution
16	Avance du budget principal Commune	446 387,48	561,92	-99,87%
	Total des recettes réelles	433 299,98	561,92	-99,87%
040	Variation stock terrains stock initial	434 079,98	446 387,48	100,00%
	TOTAL GENERAL	867 379,96	446 949,40	-48,47%

Le budget annexe « Lotissement de la Voizelle » devrait être clôturé en 2022.